



Paris, le 8 juillet 2009

Note d'information n° 2009-19

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents d'UDOGEC / UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Objet : Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} juillet 2009

Madame, Monsieur,

Le décret n° 2009-824 du 3 juillet 2009, publié au Journal Officiel du 4 juillet 2009, fixe la valeur du point de la fonction publique à **55.1217 €** à compter du 1^{er} juillet 2009 (au lieu de 54,8475 € depuis le 01/10/08, soit une augmentation de 0,5%).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rédacteur :
Francilia GOMES

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire Général